

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 25 novembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 DLH 165 Modification du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation ainsi que les principes déterminant les compensations.

M. Ian BROSSAT, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2511 et suivants ;

Vu l'article 13 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie modifié par l'article 6 de la loi 2009-179 du 29 janvier 2009;

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment la section 2 du chapitre 1^{er} du titre III du livre VI ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu la loi n°2013-1005 du 12 novembre 2013 habilitant le Gouvernement à simplifier les relations entre l'administration et les citoyens ;

Vu la délibération 2014 DLH 1120 approuvant le nouveau règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation et déterminant les compensations en application des articles L.631-7 et suivants du Code de la construction et de l'habitation ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 2^{ème} arrondissement en date du 5 novembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 3^{ème} arrondissement en date du 4 novembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 4^{ème} arrondissement en date du 3 novembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 5^{ème} arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 6^{ème} arrondissement en date du 3 novembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 7^{ème} arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 8^{ème} arrondissement en date du 3 novembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 9^{ème} arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 10^{ème} arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 11^{ème} arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 12^{ème} arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 13^{ème} arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 14^{ème} arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 15^{ème} arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 16^{ème} arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 17^{ème} arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 19^{ème} arrondissement en date du 3 novembre 2015 ;
Vu l'avis du Conseil du 20^{ème} arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;

Vu le projet de délibération en date du 3 novembre 2015 par lequel Mme la Maire de Paris demande d'approuver les modifications proposées au règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation et déterminant les compensations en application de la section 2 du chapitre 1^{er} du titre III du livre VI du Code de la construction et de l'habitation ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Le règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation et déterminant les compensations en application de la section 2 du chapitre 1^{er} du titre III du livre VI du Code de la construction et de l'habitation est ainsi modifié :

Il est ajouté deux annexes 3 et 4 au règlement municipal comprenant :

- Annexe 3 : le formulaire de demande de changement d'usage à caractère réel (avec compensation) et la liste des pièces à joindre ;
- Annexe 4 : le formulaire de demande de changement d'usage personnel (sans compensation) et la liste des pièces à joindre.

Article 2 : La présente délibération fera l'objet pendant un mois d'un affichage en mairie d'arrondissement ainsi qu'à l'Hôtel de Ville et d'une publication au Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris.

En outre, le règlement municipal modifié sera accessible sur le site internet de la Ville de Paris : www.paris.fr.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO